

45787



Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du lundi 6 juin 2011

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à **l'assemblée générale ordinaire** qui se tiendra le lundi 6 juin 2011, à 11 heures précises, au siège de la société, avenue de la Gare 33, à Lausanne.

L'établissement de la feuille de présence débutera à 10 h 15.

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration:

1. Rapport annuel, comptes annuels et comptes consolidés 2010

Le conseil propose d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2010.

2. Décharge au conseil d'administration

Le conseil propose qu'il soit donné décharge aux membres du conseil d'administration.

3. Décision relative à la répartition du bénéfice

Le bénéfice disponible est le suivant:

- Bénéfice de l'exercice 2010	CHF	95'801'285.-
- Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	37'739'984.-
- Bénéfice à disposition de l'assemblée générale	CHF	<u>133'541'269.-</u>

Le conseil d'administration propose de le répartir comme suit:

- Dividende de 11% sur le capital-actions de CHF 58'535'300, soit CHF 5.50 brut par action au porteur de CHF 50.- nominal et CHF 1.10 brut par action nominative de CHF 10.- nominal	CHF	6'438'883.-
- Attribution à la réserve spéciale	CHF	1'000'000.-
- Report à nouveau	CHF	<u>126'102'386.-</u>
	CHF	<u>133'541'269.-</u>

Si la proposition d'affectation du bénéfice disponible est adoptée, le dividende net sera versé à partir du 14 juin 2011.

4. Réduction du capital-actions et modification de l'article 4 des statuts

Le conseil d'administration propose de réduire le capital-actions de CHF 150'000.-, par l'annulation de 3'000 actions au porteur de CHF 50.- chacune rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions lancé par Edipresse SA le 28 septembre 2010.

Dès lors, l'article 4 des statuts sera modifié comme suit:

«Le capital-actions, entièrement libéré, est de CHF 58'385'300.- (cinquante-huit millions trois cent huitante-cinq mille trois cents francs).

Il est divisé en 841'713 (huit cent quarante et un mille sept cent treize) actions au porteur de CHF 50.- (cinquante francs) chacune, et en 1'629'965 (un million six cent vingt-neuf mille neuf cent soixante-cinq) actions nominatives de CHF 10.- (dix francs) chacune.»

Explications:

Le 28 septembre 2010, Edipresse SA a lancé un programme de rachat d'actions qui a débuté à compter du 13 octobre 2010 sur des lignes de négoce séparées ouvertes auprès de SIX Swiss Exchange.

A ce jour, Edipresse SA a racheté, dans le cadre de ce programme, 3'000 actions au porteur de CHF 50.- chacune, représentant 0.26% du capital-actions et 0.12% des droits de vote d'Edipresse SA.

En conséquence, le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver une réduction du capital-actions de CHF 150'000.-, qui s'effectuera par l'annulation des 3'000 actions au porteur de CHF 50.- chacune ainsi rachetées.

Dans un rapport de révision spécial à l'attention de l'Assemblée générale, l'organe de révision PricewaterhouseCoopers a confirmé que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes même après la réduction du capital-actions.

La réduction du capital-actions et son inscription au Registre du commerce ne pourront être opérées qu'après la publication, dans la «Feuille officielle suisse du commerce» de trois avis aux créanciers, conformément à l'article 733 du Code des obligations et qu'après la constatation de l'exécution des prescriptions prévues à l'article 734 CO.

5. Elections au sein du conseil d'administration

Le conseil propose de réélire, pour l'exercice 2011, MM. Pierre Lamunière, Jean-François Lamunière, André Kudelski et Claude Smadja.

6. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe

Le conseil propose de réélire, pour l'exercice 2011, PricewaterhouseCoopers SA comme organe de révision et en tant que réviseur des comptes consolidés du groupe.

Organisation:

Documents

Le rapport de gestion 2010 comprenant le rapport annuel et les comptes annuels, les rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes consolidés du groupe est à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Titulaires d'actions nominatives

Une convocation personnelle à l'assemblée générale avec la carte d'admission est envoyée aux titulaires d'actions nominatives, inscrits au registre des actions avec droit de vote, le 5 mai 2011.

Les titulaires d'actions nominatives ne recevant pas de convocation personnelle peuvent demander l'enregistrement, avec droit de vote, la date limite étant le **31 mai 2011**. Dans la mesure où cette demande est acceptée par la société, la carte d'admission et le matériel de vote leur seront adressés par courrier séparé.

Pourront exercer le droit de vote les actionnaires dûment inscrits le 31 mai 2011 au registre des actions.

Détenteurs d'actions au porteur

Les détenteurs d'actions au porteur peuvent demander les cartes d'admission, avec coupons de vote, jusqu'au 1er juin 2011 au plus tard auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, M. Serge Humbert, place St-François 14, 1003 Lausanne. Il ne sera pas délivré de carte d'admission à l'entrée du local de l'assemblée.

Pouvoirs

Les actionnaires qui n'ont pas l'intention de participer personnellement à l'assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire, un tiers porteur d'un pouvoir écrit, par leur banque ou leur gérant de fortune professionnel comme représentant dépositaire, par le représentant indépendant ou par un organe de notre société.

Ernst & Young SA, Me Aurélien Muller, place Chauderon 18, case postale, 1002 Lausanne, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. Les pouvoirs donnés au représentant indépendant doivent lui être directement transmis par les actionnaires. En l'absence d'une directive écrite, le droit de vote sera exercé dans le sens d'une approbation des propositions du conseil d'administration.

Les actionnaires désirant se faire représenter par un organe de notre société sont priés de signer, en blanc, la procuration figurant au verso de la carte d'admission et de la retourner au secrétaire du conseil d'administration d'Edipresse SA, av. de la Gare 33, case postale 930, 1001 Lausanne, avec les bulletins de vote. Dans ce cas, le droit de vote sera exercé dans le sens d'une approbation des propositions du conseil d'administration.

Représentants dépositaires

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO sont priés de faire connaître à la société, le plus tôt possible, le genre, le nombre et la valeur nominale des actions qu'ils représentent, mais au plus tard le 1^{er} juin 2011 à 12 heures. Sont considérés comme représentants dépositaires les instituts soumis à la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne du 8 novembre 1934, ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Lausanne, le 5 mai 2011

Le conseil d'administration